

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIGNY**  
**1 rue du 8 mai 1945**  
**50570 MARIGNY**

Convocation : 30/06/08

Affichage : 18/07/08

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

L'an deux mille huit, le dix juillet à 20 H 30, les membres du conseil de la communauté de communes de Marigny, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes de Marigny sur la convocation qui leur a été adressée par le président de la communauté de communes.

**Présents :**

**Carantilly :** Marylène HENRY, Bernard PATIN, Pierre BOURGE.

**La Chapelle Enjager :** Nelly VILLEDIEU, Philippe LAISNEY, Thierry DUBOURG.

**Hébécrevon :** Gilles QUINQUENEL, Dany HUAUX, Michel TOUTAIN est remplacé par Gilles PAUGAM.

**Le Lorey :** Michel SAVARY est remplacé par Augustine LESECCQ, Christophe DUCLOS, Gilles OZENNE.

**Lozon :** Gérard DEPERIERS, Françoise ROGER.

**Marigny :** Bernard BRIGNOT, Didier OZOUF est remplacé par Patrice BOUCHER, Yves HEROUARD, Fabrice LEMAZURIER, Jérôme LOUICHE.

**Le Mesnil-Amey :** Jacques CLAIRAUX, Thierry RAULINE.

**Le Mesnil-Eury :** Jacques THOUROUDE est remplacé par Laurent FREMONT.

**Le Mesnil-Vigot :** Pierre VAULTIER, Jean-Claude JEANNE.

**Montreuil Sur Lozon :** Jean AUVRAY, Michèle ORVAIN.

**Remilly Sur Lozon :** Philippe GOSSELIN, Désiré VOISIN, Lydie LOZOUET.

**Saint-Gilles :** Jean-Luc LEROUXEL, Jean-Pierre LECORNU, Michel HOREL.

**Absents excusés :** Michel TOUTAIN, Jacques THOUROUDE, Didier OZOUF, Michel SAVARY, Erik LEJOLIVET.

Philippe LAISNEY a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité des membres présents.

## **1) Commission Jeunesse /Formation :**

*Mr Quinquenel fait le point sur sa commission.*

Un document concernant la réunion de la commission du 23 juin 2008 est distribué.

### **a) Enquête sur les attentes et besoins des jeunes :**

Adèle HOMMET, étudiante « communication et animation des territoires », pourrait être accueillie à la communauté de communes d'octobre 2008 à fin avril 2009 à raison d'une semaine sur deux, dans le cadre d'un stage de Master pour assurer l'enquête. Une gratification de stage pourrait lui être accordée à raison de 30% du smic, conformément aux textes en vigueur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré donne son accord à l'enquête et autorise le président à signer une convention de stage avec l'école et à octroyer à Adèle Hommet une gratification, au prorata temporis, correspondant à 30% du smic .

### **b) RAM :**

Actuellement la personne chargée de l'animation consacre 50% de son temps de travail au RAM et le reste à la coordination du projet éducatif local, du pôle enfance (15%) et au conseil communautaire de jeunes (35%). Pour un meilleur service il apparaît nécessaire de faire évoluer le poste d'animatrice RAM vers un temps plein avec la coordination du pôle. Cela aurait des conséquences pour l'animation du conseil communautaire de jeunes.

Pour l'instant le conseil communautaire, propose de surseoir à cette orientation pour ne pas perturber le fonctionnement du conseil de jeunes, notamment en période d'élections. Le projet

sera réexaminé à l'automne par la commission.

c) Centre de Loisirs :

Afin de tenir compte des demandes des familles et la progression du nombre de jeunes sur le territoire, des périodes plus larges d'accueil (mercredi loisirs, petites vacances...) et l'organisation de mini-séjours avec hébergement seront mises en œuvre avec l'ACLAM. Il est nécessaire d'augmenter le temps de coordination du poste occupé actuellement par Edith Verneuil, avec changement de groupe au point de vue de sa rémunération. De même le temps de l'animatrice poste occupé actuellement par Paméla, évoluerait vers un temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Des aides supplémentaires de la CAF dans le cadre du contrat Enfance pourraient intervenir. Soit un coût supplémentaire pour la communauté de communes de 1000€ en 2009 ; 4 000€ en 2010 et 2011

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le président de l'ACLAM à appliquer la convention collective, avec un classement au groupe 6 de la coordinatrice
- passage de 43% à 50 % du temps de coordination sur l'accueil de loisirs
- passage du temps d'animatrice de 20H par semaine à 30h par semaine du 1<sup>er</sup> septembre à fin décembre 2008 puis à 35 h par semaine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

d) Etudes surveillées :

La Communauté de Communes a mis en place, pour expérimentation sur certains sites, des études surveillées. Le conseil communautaire donne son accord pour continuer cette expérimentation en attente de la mise en place des nouvelles directives de l'éducation nationale.

e) Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité : (CLAS) :

*Idem que pour les études surveillées.* Le conseil donne son accord pour continuer le projet CLAS comme l'an passé jusqu'aux nouvelles directives nationales.

f) Les écoles numériques :

Un nouvel équipement informatique est souhaité pour les écoles du canton notamment avec le système « classe nomade » (ordinateurs portables sur un chariot pouvant se déplacer de classe en classe). Le conseil communautaire donne son accord de principe et autorise le président à solliciter différentes subventions.

La commission se réunira en septembre pour présenter un plan de financement et lancer la procédure de consultation.

g) Espace public numérique :

Manche Numérique met à disposition des collectivités qui en font la demande un espace numérique mobile.

Le conseil donne son accord. Le président fera un courrier dans ce sens à Manche Numérique.

La commission se réunira en septembre pour approfondir le contenu qui sera développé dans l'espace public numérique.

h) Collège de Marigny :

M QUINQUENEL souhaite intervenir par rapport au contenu d'un article paru récemment dans la presse. Le collège de Marigny a des effectifs en pleine croissance (345 en 2008 avec une prévision de 450 en 2013). Une nouvelle classe sera ouverte à la rentrée. Le collège se porte donc bien.

Les inquiétudes concernant l'autorisation qui serait donnée à des élèves de Marigny d'aller à

Saint-Lô ne sont pas fondées, cependant, il est vrai, et logique, que le conseil général réfléchit à une nouvelle politique de répartition des collèges notamment pour ceux dont les effectifs baissent régulièrement.....

## **2) Animation et vie associative :**

*Jean AUVRAY fait le point sur sa commission. Jeunesse*

Le bilan du RAM et du conseil de jeunes est distribué. Bilan très positif dans l'ensemble.

Le 6 septembre 2006 : journée des associations sportives culturelles et de détente organisée par le conseil de jeunes et l'ACLAM

Un repas sera proposé le soir pour les bénévoles des associations, la Communauté de Communes participera à hauteur de 4€ par repas.

CLHS : Pour l'instant une cinquantaine d'enfants fréquente le pôle enfance.

Un bilan sera donné à la rentrée.

Visite du pôle enfance le 10 juillet par une délégation de la ville de la Haye du Puits.

Animation :

Concours des maisons fleuries : on arrive à une quarantaine de participants.

## **3) Tourisme, environnement, développement durable :**

*Didier Ozouf étant absent, le président présente quelques points de sa commission en complément de ceux présentés à la précédente assemblée générale.*

Syndicat d'initiatives : pour la saison touristique il est ouvert tous les jours. Une hôtesse d'accueil a été recrutée.

Ordures ménagères : réunion le lundi 10 septembre (tous les délégués et membres des conseillers municipaux y sont cordialement invités)

Le déroulement de cette demie journée sera le suivant :

- Rendez-vous à la Communauté de Communes à **14H00**
- Départ à **14h15** vers le centre de tri (attendu à 14H30)
- **15H30** visite du centre d'enfouissement et explication des travaux du pôle de Cavigny
- **16H30** retour St-Lô
- **17H00** présentation budgétaire à la Communauté de Communes par Mme Fillatre de la Trésorerie (diaporama permettant le débat et le questionnement et simulations budgétaires)

Une inscription est nécessaire car le nombre de place est limité.

## **4) Travaux-voirie :**

1) Voirie :

Michel Horel indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juin 2008 et 7 juillet 2008.

C'est l'entreprise Colas qui a été retenue pour un montant de 328 714.62€ TTC. Pour rappel l'estimation de la DDE était de 344 469.52€ TTC. Le conseil communautaire en prend acte et autorise le président à signer le marché correspondant avec l'entreprise Colas. Le lancement des travaux est prévu le 5 septembre. Une invitation sera faite.

## 2) Bâtiment GARLAN :

La consultation est lancée. La date de réception des offres est le 24 juillet 2008 à 12H00. La commission d'appel d'offres se réunira le 01 août et le 8 septembre 2008. Le marché sera validé en A.G. le 11 septembre. Une subvention DDR de 200 000€ a été accordée par la Préfecture pour ces travaux.

### Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Poupard:

Conformément au CCAP du marché de maîtrise d'œuvre la rémunération de la maîtrise d'œuvre est arrêtée définitivement suite à l'estimation prévisionnelle des travaux au stade de l'A.P.D. s'élevant à 955 300.00€ H.T. Une augmentation de ses honoraires de 3 425.50€ H.T. (marché initial de 77 775.00€ H.T.) est sollicitée par le Cabinet Poupard est présentée.

Le conseil donne son accord et autorise le président à signer l'avenant N°1 de moins de 5% avec le cabinet Poupard.

## **5) Développement économique :**

*Fabrice LEMAZURIER fait le point sur les Z.A.*

### 1) La Chénée :

Le cabinet FHR a été sollicité pour réaliser une esquisse d'aménagement de 5 ha de cette zone. Le projet sera étudié en commission, à la rentrée. Un permis d'aménager sera à solliciter. Les travaux pourraient commencer en mars 2009.

De même, pourra être mené en parallèle une étude d'architecture urbanisme pour l'entrée de la zone. La signalétique devra aussi être étudiée.

Fabrice LEMAZURIER indique qu'il a plusieurs contacts d'entreprises pour cette zone.

### 2) La Chevalerie :

L'ordonnance d'expropriation d'utilité publique pour la parcelle appartenant aux LE ROYER a été prononcée en faveur de la communauté de communes et la fixation du prix a été arrêtée par jugement du TGI. Le conseil communautaire autorise le Président à faire appel au Notaire F.THORAVAL de Marigny pour l'établissement de l'acte et l'enregistrement auprès des hypothèques. De même le président est autorisé à ester en justice pour toute suite concernant cette affaire.

## **6) QUESTIONS DIVERSES :**

### 1) **Décision modificative n° 2 concernant le lavoir de Lozon :**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide le virement de crédits suivants :

art 615211 - 1500 €

compte 4581 -72 +1500 €

Les comptes 021 et 023 seront crédités du même montant.

### 2) **Demande de subvention de l'Association « Les petites canailles » :**

L'association « Les petites canailles » qui gère la crèche sollicite, comme prévu, une subvention d'équilibre de 30 000 €. Comme stipulé dans le Contrat Educatif Local dont la

crèche fait désormais partie intégrante, cette somme sera subventionnée à hauteur de 58.5% par la CAF.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide :

- le versement de 30 000€ à l'association « les petites canailles », somme qui sera réglée à l'article 6574 « subvention »

### **3) Salle socio culturelle :**

Le président souhaite que le conseil prenne une délibération de principe concernant les demandes de subvention de fonds européens pour la construction d'une salle socio-culturelle. Cela permettrait de prendre date. Mais en aucun cas le dossier n'est bouclé, rien n'a été défini (emplacement...) Tout cela sera étudié lors de prochaines réunions.

### **4) Bulletin et site communautaire :**

Le président présente la maquette du bulletin communautaire et du site internet réalisés par Patrice Boucher et Jérôme Louiche. Le 1<sup>er</sup> bulletin serait consacré aux commissions et fonctionnement de la communauté de communes avec un trombinoscope. La périodicité de parution serait deux fois par an.

En ce qui concerne le site il faudrait un site d'hébergement (5€/mois). Plusieurs points sont à réfléchir : nom du domaine, fonctionnement : qui met à jour le site ? De même une réflexion pourrait être engagée concernant un site pour chaque commune en lien avec le site communautaire.

Le conseil donne son accord de principe à la maquette du bulletin et du site communautaire. La prochaine réunion de la commission communication sera le 01 septembre 2008 à 18H30. Le président tient à remercier particulièrement Patrice Boucher et Jérôme Louiche pour le travail effectué.

**Pour info une séance photo se déroulera le 11 septembre avant l'AG à 20H00.**

### **5) Retrait de la commune de Pont-Farcy au sein du SMVV :**

Le Président fait part aux membres du conseil communautaire de la décision, par délibération, de la commune de Pont-Farcy de se retirer du Syndicat Mixte du Val de Vire.

Il propose aux membres du conseil de se prononcer sur cette décision de retrait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil communautaire accepte le retrait de la commune de Pont-Farcy du Syndicat Mixte du Val de Vire.

### **6) Adhésion au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes :**

Suite à la réunion de présentation du 19 juin concernant le CLLAJ, le président souhaite que la communauté de communes adhère à cette structure. Le CLLAJ permet de mettre en relation les jeunes qui cherchent un logement pour leurs études, apprentissage ou 1<sup>er</sup> emploi et les propriétaires qui souhaitent louer un logement, une chambre...Ce comité fait des permanences à l'Espace Rabelais à Saint-Lô. Le coût de l'adhésion est de 0.07€ par habitant soit 500€ par an pour la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents accepte d'adhérer au CLLAJ.

### **7) Etude sur le regroupement des structures :**

Suite à la réunion de présentation du 19 juin par Ugo Paris de la CCASL de l'étude concernant le regroupement des structures (CCASL et les Communautés de Communes de Marigny et de Torigni), le président souhaite que chacun s'exprime sur ce sujet. Un échange s'ensuit.

A la suite du débat, le président demande à l'assemblée de se prononcer sur la poursuite de l'étude (2<sup>ème</sup> phase) pour un coût de 3 595.20€. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord pour que l'étude se poursuive à condition :

- que l'échéance de 6 mois concernant une décision définitive de se regrouper ne soit pas une date butoir (l'objectif est pour nous la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2009)
- d'être associé au comité de pilotage avec une participation active
- que cette 2<sup>ème</sup> phase mette bien en avant les règles de gouvernance, la fiscalité commune par commune ainsi que les nouveaux tarifs (eau, assainissement....)

#### **8) Schéma Intercommunal d'Aménagement Territorial :**

Prévu dans le contrat de territoire signé entre le Département et la communauté de communes, le Président indique qu'il est nécessaire de réaliser un SIAT. La CCASL propose que le même bureau travaille sur les 2 SIAT. Bien sûr, chaque communauté de communes aura son propre schéma, par rapport à ses propres enjeux, mais cela permettra ainsi des regards croisés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord et autorise le président à signer une convention avec la CCASL pour régler la participation financière (chacun restant maître du contenu).

#### **9) Filière bois-énergie : Signature de conventions pour 2008 :**

Le président présente les conventions dans le cadre du contrat d'objectif bois-énergie pour l'année 2008, avec la SCIC « les 7 vents du Cotentin » pour un montant de 120€, avec la FD CUMA de la Manche pour un montant de 2100€ et avec La Chambre d'Agriculture pour un montant de 615€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise le Président à signer les 3 conventions.

#### **10) Pôle enfance : achat d'une autolaveuse :**

Le président présente un devis de la société Le Goff concernant l'achat d'une autolaveuse qui servirait pour la partie crèche et le CLSH. Il s'élève à 1500€ H.T.. Le conseil donne son accord et autorise le Président à signer le devis correspondant.

#### **11) Promotion et valorisation signalétiques du Pays St Lois avec le SDSL :**

Le Président rappelle que par convention signée en juillet 2007, la communauté de communes avait donné délégation au SDSL pour la mise en place de Schéma de Promotion et de valorisation signalétique du Pays Saint-Lois et faire poser, à nos frais, différents dispositifs de signalétique soit 9 panneaux. Comme la consultation date de quelques mois, le SDSL souhaite que la communauté confirme sa commande de panneaux si un léger changement de tarif intervenait.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, confirme sa commande de 9 panneaux.

#### **12) Infos diverses :**

- Prochaine AG le 11 septembre (**séance photo**)
- Réunion à Carantilly le 18/07/08, à 14H00, concernant la possibilité de suppression des arrêts de train à la gare.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 23H30.

Le secrétaire,  
Ph. LAISNEY

Le Président,  
Ph.GOSSELIN